

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Rhône-Alpes dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Rhône-Alpes
Fort de Vaise
27, bd Antoine de Saint-Exupéry
69009 Lyon
04 37 50 35 78
rhonealpes@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [i](#) [n](#) [y](#) [o](#) [i](#)



MAIRIE DE MONTMÉLIAN

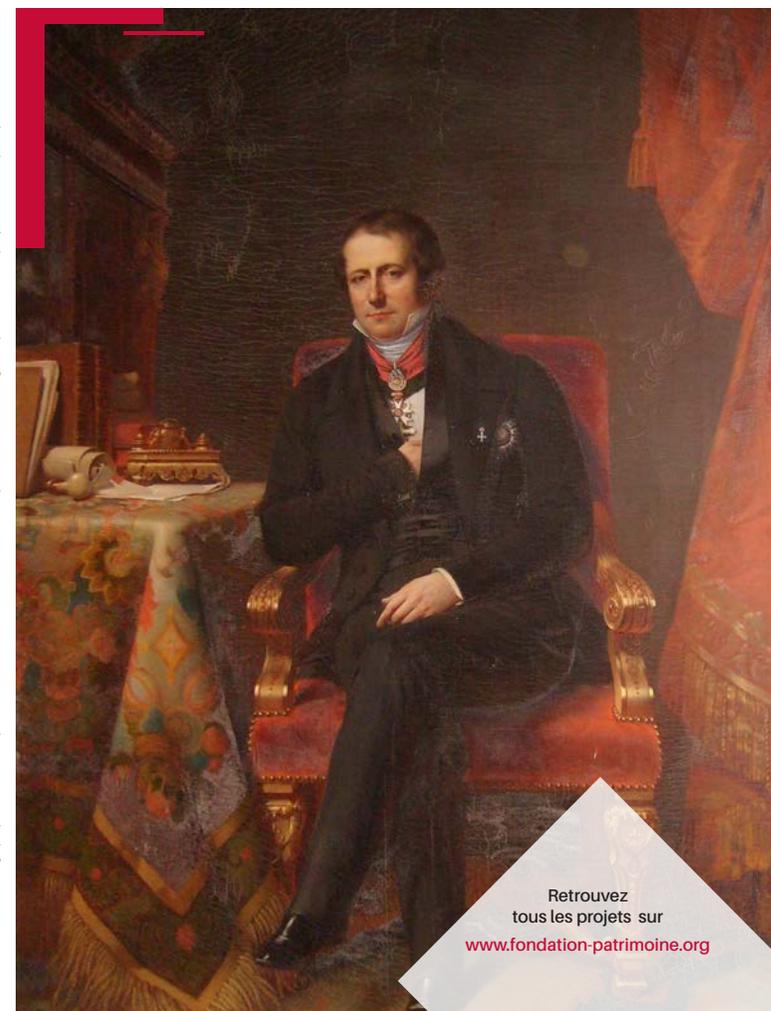
Place Albert Serraz - BP 1
Service Patrimoine
73801 Montmélian
04 79 84 42 23
patrimoinemusee@montmelian.com
<https://www.montmelian.com/>

FONDATION

DU
PATRIMOINE

► *Je donne !*

POUR LA RESTAURATION DU
**portrait de Michel
Frédéric Pillet-Will et de
l'horloge de l'Hôtel
Nicolle de La Place**



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

L'HÔTEL NICOLLE DE LA PLACE

Ancien hôtel particulier de style Renaissance, situé sur la commune de Montmélian en Savoie, il est le siège de l'ancienne mairie de Montmélian de 1869 à 1984. L'édifice fait l'objet d'une inscription partielle au titre des monuments historiques depuis 1949, pour son escalier à vis et la façade sur cour. Le Conseil Municipal de Montmélian a décidé en 2018 de rénover cet Hôtel et d'y réinstaller les services administratifs municipaux, et de laisser l'actuelle mairie aux services de la Communauté de Communes en plein développement. C'est une occasion unique de faire revivre ce bâtiment et d'apporter à nouveau une activité importante au centre ancien de la Commune. L'Hôtel Nicolle de La Place comporte à son sommet une horloge de ville avec clocheton et cadran lumineux. Le mécanisme de l'horloge est situé à l'intérieur, dans les combles du bâtiment. Son mouvement d'horloge est relié au cadran extérieur à 2 faces circulaires et à la cloche du campanile. Le mécanisme date de la fin du XIXe ou du début XXe siècle.

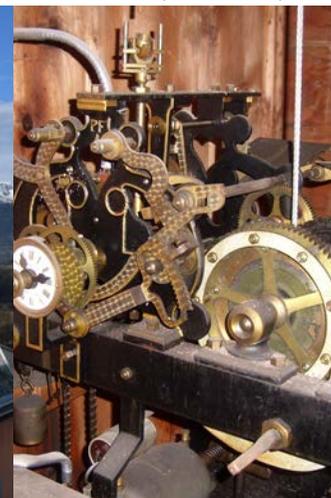
LE PORTRAIT DE MICHEL FRÉDÉRIC PILLET-WILL RÉALISÉ PAR LE PEINTRE SAVOYARD BENOIT MOLIN EN 1843

Entré au service de la Banque Panchaud à Lausanne, en 1800, M.F. Pillet épouse la fille du banquier Will et, selon l'usage suisse, ajoute à son nom celui de son épouse. Après plusieurs années au service de la Banque Delessert-Will, il décide de créer sa banque d'affaire à Paris. Il est un des fondateurs de la Caisse d'Epargne en 1818 et investit dans l'industrie, les sciences et le chemin de fer avant de devenir régent de la Banque de France en 1828. Il n'a cessé d'influencer et d'orienter la destinée de sa ville natale en finançant de nombreux projets de restauration et de constructions.

La restauration de ces deux éléments emblématiques et symboliques de la commune de Montmélian est estimée à 14 200 euros HT

Montant des travaux	14 200 €
Objectif de collecte	14 000 €
Début des travaux	2020

Crédit photos © Fondation du patrimoine



BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration du

portrait de Michel Frédéric Pillet-Will et de l'horloge de l'Hôtel Nicolle de La Place

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/63169

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

portrait de Michel Frédéric Pillet-Will et de l'horloge de l'Hôtel Nicolle de La Place

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>	20 €	80 €	200 €

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre